

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2452)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N ° 340

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 96 de Mme Belluco

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« jusqu'au 31 décembre 2026 et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

* L'amendement propose de limiter à 1,2 la majoration des véhicules respectant un seuil du score environnemental et de supprimer la majoration à partir de 2027.

* J'y suis favorable sous réserve que la suppression de la majoration à partir de 2027 soit abandonnée. Les constructeurs ont besoin d'un signal clair sur le long terme pour améliorer la qualité environnementale des véhicules produits. C'est l'objet du présent sous-amendement.